

## CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Maître Sophie THORON, Notaire Associée de la SELARL «Marina GAUCHET et Sophie THORON », titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 15 Rue César Campinchi, Tel : 04 95 47 06 48**

### **Commune de BASTIA (20200)**

Suivant acte reçu par Maître Sophie THORON, Officier Public, Notaire à BASTIA (20200) le 30 juillet 2025, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Madame Angèle **ANTONI**, retraitée, demeurant à BASTIA (20200) 1 avenue Emile Sari. Née à BASTIA (20200), le 28 avril 1933. Veuve de Monsieur Pierre André Léon **MACE** et non remariée.

Du bien immobilier suivant : Dans un ensemble immobilier situé à BASTIA (20200), 1 avenue Emile Sari, cadastré section AB n°121 « Av Emile Sari » pour 02a 68ca, le lot de copropriété suivant : **Lot numéro vingt-huit : un grenier situé au 6<sup>ème</sup> étage**

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

**POUR AVIS, Me Sophie THORON notaire Officier Public**  
**Adresse mail de l'étude : [office.gauchet.thoron@notaires.fr](mailto:office.gauchet.thoron@notaires.fr)**